

Mouvement national Mutations: la situation pour 2014

En 2014, les agents pourront solliciter une zone géographique infra départementale (la RAN) et un domaine d'activité (mission/structure). Pour 2014, les mutations se feront encore par filières.

Campagne de vœux		
Dépôt des demandes entre mi-décembre 2013 et la 3 ^{ème} semaine de janvier 2014 sur agora vœux - nombre de vœux illimités		
Nombre de mouvements		
1 mouvement en septembre 2014 et 1 mouvement complémentaire en début d'année 2015		
1 mouvement spécifique sur postes au 1er juillet.		
NIVEAU D'AFFECTATION NATIONALE	Filière Fiscale	Gestion Publique
C ET B	Direction: DDRFIP, DDFIP ou direction spécialisée : DISI, DIRCOFI	Direction : DDRFIP, DDFIP ou direction spécialisée : DISI
	RAN : résidence d'affectation nationale	RAN : résidence d'affectation nationale
C	Métiers : Direction / Filière Fiscale/ ALD	Métiers : Direction /Gestion des comptes publics / ALD
B	<u>Métiers</u> : FIPER /FIPRO/ Service de Publicité Foncière /ALD ou <u>structure</u> : Direction, EDRA, BCR	<u>Métiers</u> :_Direction / Gestion des comptes publics / ALD
Priorités : La part des prioritaires est à 50 % des apports au département		
Rapprochement handicapés/enfant, handicapé : Priorité absolue		
Rapprochements de conjoints, /pacés/concubins - Rapprochement originaire DOM		
Rapprochement lieu de résidence enfants en cas de séparation		
Critère de classement des vœux		
Interclassement intégral des grades selon l'indice + bonification par enfant à charge et bonification région Ile de France		
Suppression des demandes de réintégration, dépôt d'une demande de mutation, prioritaire ou pour convenance personnelle		
Délai de séjour : 1 an		
Annulation d'une demande ou refus de mutation		
Annulation totale possible avant la publication du projet de mouvement,		
A l'issue du projet de mouvement et avant la fin des débats en CAP nationale, elle est acceptée si le motif est reconnu comme valable.		
Règles de première affectation		
Interclassement des promus de C en B par concours ou liste d'aptitude avec les titulaires selon l'ancienneté administrative dans le nouveau corps.		
Les stagiaires externes, n'ayant pas de services antérieurs, seront départagés selon leur rang au concours.		